



HAL
open science

L'écodéveloppement revisité

Olivier Godard

► **To cite this version:**

Olivier Godard. L'écodéveloppement revisité : Pour aborder le XXI^e siècle avec le développement durable. Gazette du Palais, 1998, 1 (n° 36 - Série F 'Développement, croissance et progrès), pp.213-229. hal-00622847

HAL Id: hal-00622847

<https://hal.science/hal-00622847>

Submitted on 12 Sep 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'écodéveloppement revisité

Ecodevelopment revisited

Olivier Godard¹

RESUME

L'écodéveloppement vise l'harmonisation entre le développement et l'environnement. Cela suppose un conflit. Quels en sont les termes et comment le dénouer ? La pensée de l'écodéveloppement est ici comparée à la théorie néoclassique des effets externes en utilisant les ressources de la théorie de la justification de l'action collective. Ayant en commun de ne pas faire de la croissance le facteur premier du conflit, ces deux pensées agencent des compromis différents, mais également légitimes pour donner corps à la quête d'un développement durable.

ABSTRACT

Ecodevelopment is about finding ways of harmonising development and environment. The very idea of harmonisation implies that a conflict has arisen. What are its components and ways-out? Ecodevelopment is compared with neo-classical theory of external effects by making use of the resources of the justification theory of collective action. Sharing the idea that growth is not the main factor of conflict, both thoughts are framed by different and rival compromises, which nevertheless have equally legitimate claims for interpreting the very idea of sustainable development.

¹ Directeur de recherche au CNRS

INTRODUCTION

L'écodéveloppement est une pensée de l'harmonisation comme processus. Elle fait de l'harmonie une visée, pas un état de nature ni un état initial, et de l'harmonisation un processus de réduction de conflits qui constituent bien les termes premiers dont se saisit la pensée. Quels sont donc ces conflits premiers ? Apparemment, ils touchent aux rapports entre les phénomènes de croissance² démographique et économique et la préservation de l'environnement. Le courant de l'écodéveloppement a tôt fait de pointer, derrière ce conflit apparent, d'autres antagonismes plus fondamentaux mettant d'abord en cause les inégalités sociales et les inégalités entre pays. Avec l'écodéveloppement, la visée de l'harmonie des relations entre les hommes et la nature ne peut se concevoir sans celle de l'harmonie des rapports entre hommes.

Ces sont les termes de cette construction que je propose aujourd'hui de revisiter, alors que l'Assemblée Générale des Nations Unies s'est réunie solennellement en juin 1997 pour constater une nouvelle fois les échecs de ses recommandations à donner naissance à un nouveau cours qui réponde aux attentes d'un développement durable. La répétition de ce qui est perçu comme un échec conduit à s'interroger sur les termes du diagnostic : sauf à attribuer au dilemme du prisonnier³ la responsabilité de ces échecs, peut-on penser qu'on en serait encore là vingt-cinq ans après la Conférence de Stockholm si les acteurs les plus influents du système mondial s'étaient vraiment accordés sur l'existence d'un conflit mortel entre la croissance économique et l'environnement ?

Deux axes de questionnement seront suivis : (1) de quelle nature est le conflit ? (2) quelle instance ou quel mécanisme reçoit, dans la pensée de l'écodéveloppement, la charge d'harmoniser les pôles ou exigences en conflit ?

Pour mener à bien cette exploration, je comparerai l'écodéveloppement à la théorie néoclassique des effets externes, base de l'économie de l'environnement. Cette comparaison sera menée en utilisant les ressources de la théorie de la justification de l'action collective (Boltanski et Thévenot, 1991) qui met en évidence la pluralité des principes de justification légitime qui coexistent dans les sociétés occidentales.⁴ Même ainsi limitée, cette comparaison permettra de faire ressortir en quoi l'approche de l'écodéveloppement ressortit plus d'une vision du monde que d'une évidence sensible qui s'imposerait à tous. La mise en forme qu'elle propose est en compétition avec d'autres constructions. A chaque vision du monde correspond une représentation différente des conflits et des enjeux pour promouvoir un développement durable. L'analyse proposée montrera que les deux points de vue de la théorie néoclassique des

2.- Compte tenu de la visée de cet article, c'est de manière délibérée que les termes croissance et développement seront utilisés de façon interchangeable, sauf lorsque interviennent des qualificatifs particuliers, comme dans les expressions 'développement durable' ou 'écodéveloppement'.

3.- L'analyse économique des problèmes de coordination internationale pour la gestion des biens collectifs planétaires a bien montré en quoi ce type de situation a spontanément la structure d'un dilemme du prisonnier, chaque pays pouvant trouver avantage à ne pas se joindre à une coalition de pays qui assurerait la production d'un bien collectif, afin de profiter des avantages du passager clandestin, ou à ne pas respecter ses engagements lorsqu'il s'y joint formellement (Godard, 1992).

4.- Ces auteurs ont identifié six ordres de justification légitime répondant à l'axiomatique du modèle de la 'cité' qui leur sert de repère théorique principal : 'marchand', 'industriel', 'civique', 'domestique', 'inspiré', 'de la renommée'.

effets externes et de l'écodéveloppement agencent des 'compromis'⁵ rivaux dont les prétentions à incarner les exigences du développement durable apparaissent cependant comme également légitimes, même si elles ne collent pas de façon égale à l'évolution du monde qui s'est produite depuis vingt-cinq ans. La vérité du développement durable ne saurait se concevoir sans la pluralité des interprétations et traductions qui en maintiennent l'idée comme question vivante.

1. LA THEORIE NEOCLASSIQUE DES EFFETS EXTERNES

Deux problèmes différents

La construction économique qui sert de base générale à l'abord des problèmes d'environnement (Godard, 1984) a pour socle une dichotomie première du monde entre des agents et des biens. Le problème posé est celui de l'allocation des biens entre les agents de façon à maximiser la satisfaction qui, au total, en sera retirée. Pour la théorie néoclassique, le mécanisme d'échange sur le marché est la procédure d'allocation de référence depuis qu'il a été montré qu'il pouvait exister un équilibre décentralisé de marché (un système unique de prix correspondant à une allocation physique telle que l'offre égale la demande pour chaque bien) et que cet équilibre était un optimum de Pareto. Le rapport de maîtrise des agents sur les biens s'exprime dans le concept de propriété.

Dans un tel cadre, les problèmes d'environnement apparaissent comme des anomalies tenant à la présence de biens collectifs et d'effets externes à la régulation par l'échange marchand. En frayant une relation involontaire hors échange, les effets externes altèrent les propriétés d'optimalité de l'équilibre de marché, puisque les prix de marché ne reflètent alors pas de façon authentique la totalité des coûts de mise à disposition des biens et que les calculs des agents se trouvent faussés.

Il n'y a pas de place intellectuelle ici pour une mise en cause du développement ou de la croissance économique. La détermination de la croissance optimale relève d'une problématique différente, celle de la répartition du revenu entre consommation et épargne pour réaliser le taux optimal d'investissement (Beckerman, 1974). La mise en cause de la croissance économique pour des raisons environnementales refléterait alors une erreur fondamentale dans la caractérisation des problèmes.

La portée de cette conclusion théorique doit cependant être relativisée par deux arguments :

1. Il n'est pas si aisé de corriger les imperfections de marché et de parvenir à une internalisation optimale des effets externes. Ce constat rend vraisemblable la persistance d'un excès d'effets externes environnementaux non résorbés, dont l'ampleur

5.- Pour la théorie de la justification, un compromis est une forme de résolution de conflit qui, à la différence du simple arrangement dont les parties savent qu'il n'est pas justifiable de façon générale, maintient la référence à un principe englobant de justification légitime, même si ce principe n'est qu'une référence virtuelle, encore en construction. Sur ce point, voir Godard (1990).

augmenterait avec la croissance. L'allocation correspondant à la trajectoire effective de croissance s'éloignerait de la trajectoire de croissance optimale. Afin de contenir, sinon résorber cet écart, il ne serait alors possible que de jouer sur le taux de croissance lui-même : une croissance moins rapide engendrerait un écart moins important à la trajectoire optimale.

2. En admettant que l'on atteigne un optimum d'internalisation de premier rang défini en statique, cela n'empêche pas que se réalise une dégradation cumulative de l'environnement dans les cas d'externalités dynamiques, c'est à dire d'externalités ayant pour support une transformation de l'état de l'environnement transmis de période en période (Pearce, 1988)⁶. Avec cette dégradation cumulative, tant l'environnement que la possibilité de produire qui en dépend sont totalement détruits au bout de n périodes. Ce résultat n'est pas directement lié au processus de croissance (il serait obtenu avec une hypothèse de croissance zéro), mais il peut être amplifié par la croissance, dans la mesure où cette dernière, *ceteris paribus*, accroît également le flux d'effets externes induit à chaque période. Bien sûr, ainsi traité comme une ressource minière, l'environnement pris en compte à travers l'internalisation optimale des effets externes devrait bénéficier de la règle de Hotelling : au fur et à mesure de sa raréfaction, la valeur relative des effets externes devrait augmenter dans le temps à un taux égal au taux d'actualisation, ce qui devrait conduire à un déplacement de l'optimum ponctuel de pollution vers une moindre augmentation additionnelle de la pression sur le stock résiduel d'environnement. Mais ce mécanisme correcteur ne saurait enrayer la logique de destruction amorcée, seulement l'étaler dans le temps.

En résumé, dans ce cadre théorique, la question de la croissance est fondamentalement orthogonale à la dégradation de l'environnement, abordée en termes d'effets externes. En univers de second rang, elle intervient pour amplifier les déséquilibres structurels de l'allocation⁷.

2. LA THEORIE DES ORDRES DE JUSTIFICATION LEGITIME

Le point de départ est ici différent. La question des rapports entre environnement et développement ne se pose que parce qu'il existe dans la société un débat critique autour de l'état présent des choses ou de choix qui engagent le destin commun. L'enjeu touche ici à la manière d'insérer une question dans le jeu d'arguments et d'épreuves qui visent à assurer un accord sur la bonne décision. Les hésitations et différends sont réglés en recourant à des principes de justification qui se présentent comme des ressources, logées dans les cultures et les institutions, dont les acteurs peuvent se saisir pour s'accorder dans une situation donnée.

6.- Pour une présentation de l'argument, voir Godard (1993).

7.- Cette manière de voir est couramment partagée par les experts du développement. Ainsi, Vinod Thomas et Tamara Belt, de l'Institut de Développement Economique de la Banque Mondiale écrivent-ils (1997, p. 20) : « *La croissance n'est pas responsable en soi de la dégradation de l'environnement. Toutefois, si les problèmes à l'origine de cette dégradation - ressources naturelles (forêts, eau ou air) bradées, institutions faibles et droits fonciers mal établis - ne sont pas réglés adéquatement, une croissance rapide semble les aggraver.* »

Chaque ordre de justification légitime correspond à une construction différente du monde et des relations sociales. Chacun débouche sur un type d'épreuves qui lui est propre. Surtout, chacun propose une certaine représentation de la nature et, de façon plus indirecte, des enjeux du développement (Godard, 1990).

Ainsi, pour l'ordre 'industriel', la nature apparaît comme une ressource à exploiter, à valoriser par la transformation que lui apporte le travail et la technique. La 'grande' nature est celle dont l'énergie et la puissance sont maîtrisées, celle qui est rendue prévisible, utile et fonctionnelle, une nature objective, appréhendée par des scientifiques et des ingénieurs en vue de son usage au service de besoins.

En revanche, l'ordre 'inspiré' valorise la singularité, l'intégrité et la gratuité. En échappant à la mesure et à l'équivalence, en étant imprévisible, cette nature provoque le sentiment de dépassement. Les obstacles à son accès sont compris comme les éléments d'un parcours initiatique, l'accès final étant réservé à ceux qui ont su, par l'ascèse, se mettre en état de s'éveiller à la grandeur de la nature.

Dans l'ordre 'civique', la nature est qualifiée au travers des personnes qui en assument la charge ou la gestion : elle est magnifiée par une administration publique auréolée de son dévouement à l'intérêt général à long terme ; elle est diminuée par son appropriation privée et le caractère subalterne des motivations de profit qui président alors à son exploitation. La nature doit également être rendue accessible au plus grand nombre afin d'éviter qu'elle ne soit une source nouvelle d'inégalité sociale. Les obstacles à son accès doivent donc être réduits ou balayés. Etc.

Cette lecture éclaire d'un jour nouveau la question des rapports entre environnement et développement. L'arrière-plan de la mise en scène courante d'un conflit entre ces deux pôles est celui d'une confrontation entre les représentants et les épreuves constitutives des différents ordres de justification : chaque ordre propose une certaine vision à la fois de l'environnement et du développement, mais ce ne sont pas les mêmes. Un conflit de structure classique opposera donc telle conception des enjeux de la nature (relevant par exemple de l'ordre 'inspiré') à telle autre conception des enjeux du développement (relevant par exemple de l'ordre 'industriel'). Ce type de conflit transversal aux ordres de justification ne trouve pas aisément une solution, à la différence des conflits qui prennent naissance et se résolvent à l'intérieur d'un seul ordre de justification, car alors ces ordres disposent d'épreuves codifiées pour arbitrer les différends.

La question de l'environnement est porteuse d'un trouble de légitimité. Face à un choix collectif ayant à la fois une dimension économique et une dimension environnementale, on ne sait pas bien à quel principe de justification il convient de se référer. De plus, aucun des ordres de justification relevant du modèle de la 'cité' ne paraît fournir une construction complète et satisfaisante des enjeux. Enfin, du fait des controverses scientifiques qui altèrent la représentation du monde, la capacité à mettre en œuvre des épreuves bien constituées fait défaut.

Cette théorie de la justification légitime attire l'attention sur au moins deux aspects :

- Il existe une pluralité d'ordres de justification qui ont à coexister, bien que la logique interne d'un ordre donné en fasse un principe totalisant ; il est donc illusoire d'escompter l'affirmation d'une construction unique, faisant l'objet d'une acceptation

générale, des rapports entre environnement et développement ; la coordination politique doit s'exercer dans un univers où les visions du monde et les ordres de justification de référence diffèrent, sans qu'on dispose d'un méta-principe de légitimité, comme l'illustre à merveille les problèmes de coordination découverts dans le cadre de la Convention sur le Climat (voir l'encadré).

**La convention Climat
et la répartition des objectifs entre États**

Depuis qu'un premier accord s'est fait sur l'idée de parvenir à des objectifs quantifiés par pays et juridiquement contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et que le gouvernement américain a fait connaître sa proposition de donner le maximum de souplesse au dispositif en transformant ces objectifs en quotas échangeables, la question de la répartition de ces quotas entre les différents pays est posée avec une vive acuité. Différents critères ont été proposés sur la base de différentes lignes d'argumentation : population, PIB, émissions passées, taille du territoire, en particulier. Non seulement aucun accord ne s'est fait jusqu'à ce jour sur l'un de ces critères, mais encore l'accord ne s'est pas fait non plus sur le sens dans lequel il faudrait faire jouer un critère donné : par exemple faudrait-il accorder des permis au prorata du PIB (logique des besoins) ou au contraire demander aux pays ayant un PIB élevé de réduire leurs émissions plus que les autres (logique des capacités) ? J'ai montré ailleurs (Godard, 1992) en quoi chacun de ces critères s'inscrivait dans un ordre de justification différent, au sein duquel il représentait une norme à la fois juste et réaliste. Tant que les pays ne se sont pas accordés sur l'ordre de justification qui doit primer dans leurs rapports pour gérer ce problème, ils seront incapables de s'accorder sur une norme du juste.

- La coordination des conduites d'acteurs sociaux ayant des vues contradictoires sur les référents légitimes est à rechercher de deux côtés : celui du changement organisationnel, puisque les organisations sont analysées comme les lieux d'agencement de 'compromis' adaptés à un certain champ d'intervention ; celui de la mise au point d'épreuves codifiées, qui permettraient de verser les désaccords sur une scène où le recours à des objets normalisés rendrait possible leur arbitrage.

3. L'APPROCHE DE L'ECODEVELOPPEMENT

L'écodéveloppement en abrégé

L'écodéveloppement a été présenté par I. Sachs (1980, p. 32) comme un outil heuristique et une approche, surtout pas comme une doctrine ou une théorie. Cette approche, cet outil, sont en fait destinés aux praticiens du développement, au sens précis des experts-développeurs qui animent le 'système développement' qui s'est mis en place depuis l'après-guerre dans la

mouvance des organisations internationales, des agences nationales de coopération et des structures nationales et régionales de planification des pays en développement.

Comme outil heuristique, l'écodéveloppement est apparu à géométrie assez variable. Ayant à l'origine (1973) une portée délimitée visant les zones rurales isolées du tiers monde, le concept a été enrichi et étendu par la suite pour désigner un développement endogène à la fois soumis à la logique des besoins de la population et conscient de sa dimension écologique. La trajectoire de la notion a ainsi été marquée par un processus de généralisation qui s'est achevé sur la recommandation d'un Nouvel Ordre Economique International et une stratégie mondiale de transition pour le XXI^e siècle (Sachs, 1993).

Quelques idées traversent cette évolution et ont reçu une valeur axiomatique (Sachs, 1974a, 1980). On retiendra en particulier celles-ci :

- dans chaque éco-région, l'effort doit porter sur la mise en valeur des ressources spécifiques pour la satisfaction des besoins fondamentaux de la population (référence générale à la *self-reliance*) ;
- la production est organisée de façon à exploiter toutes les complémentarités techniques et à utiliser les déchets à des fins productives, afin de limiter les impacts négatifs sur l'environnement ;
- l'écodéveloppement nécessite la mise en œuvre de techniques appropriées, contre le transfert mimétique des techniques élaborées dans les pays industriels ; le changement technique apparaît comme la variable multidimensionnelle par excellence du jeu de la planification ;
- le cadre institutionnel ne saurait être défini une fois pour toutes, mais exige aux niveaux régional et local la mise en place d'une autorité horizontale capable de dépasser les particularismes sectoriels et de jouer de la complémentarité des actions ; il requiert également, par souci d'efficacité, une participation effective des populations concernées ; il faut encore, aux niveaux supérieurs, un ensemble cohérent de politiques visant à mettre à la disposition des acteurs locaux les ressources qui ne peuvent pas être trouvées sur place et à assurer l'intégration des divers objectifs du développement, dont l'environnement n'est qu'une dimension.
- les éléments précédents impliquent une éducation pour développer la sensibilité aux aspects écologiques et susciter un changement des systèmes de valeurs.

Analytiquement, l'écodéveloppement repose sur l'étude des interdépendances et des marges de liberté entre les principales variables de ce qui fut appelé des styles de développement. C'est sur cet échiquier du développement que se joue le jeu de l'harmonisation auquel doit se livrer le planificateur écodéveloppeur. Trois blocs de variables d'action sont distingués : le pôle de la demande sociale, autour du concept de style de vie, celui de l'offre (la gestion des ressources naturelles et l'approvisionnement en matières premières, l'approvisionnement énergétique, la localisation des activités et l'organisation de l'espace, les techniques, comprenant à la fois la technologie des produits et la technologie des procédés) et l'environnement proprement dit.

Le jeu de l'harmonisation consiste à inventer une stratégie pour faire bouger de concert styles de vie et de consommation, styles technologiques, styles d'aménagement de l'espace, modes de gestion des ressources et approvisionnement énergétique dans un sens plus

compatible avec la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et la préservation de l'environnement.

De quelle nature est le conflit ?

L'écodéveloppement résulte d'une pensée sur le développement davantage que d'une réflexion sur l'environnement. Cette approche a été proposée dans un contexte de débat international centré sur les limites environnementales de la croissance. Halte à la croissance ! était le mot d'ordre provenant de certains cercles scientifiques militants. Les tenants de l'écodéveloppement ont pris le parti inverse : « *le conflit de plus en plus dramatique entre la croissance et l'état de la nature peut se résoudre autrement que par l'arrêt de la croissance. L'enjeu, c'est de trouver des modalités et des usages de la croissance qui rendent compatibles le progrès social et la gestion saine des ressources et du milieu* » (Sachs, 1980, p. 12). Le « *faux débat de la croissance* » est dénoncé : le postulat de l'existence d'une relation mécanique entre taux de croissance et taux d'exploitation de la nature est rejeté ; l'idée qu'il faudrait choisir entre la croissance et la qualité de l'environnement est refusée. D'où vient une telle prise de position ?

Il y a d'abord le refus de donner au naturel une valeur en soi. La nature ne sait pas toujours mieux que l'homme ; elle a des réussites et des échecs ; elle peut être particulièrement peu efficace. L'imagination et les connaissances humaines devraient permettre de modeler le matériau brut de la nature de manière à créer des écosystèmes nouveaux ayant des qualités jusqu'ici inconnues (Sachs, 1980, p. 19). Le progrès technique et l'application des connaissances scientifiques ne sont donc pas récusés, au contraire. L'ennemi désigné est autant le 'conservatisme écologique outrancier' que la 'croissance sauvage guidée par le profit à court terme'. De ce point de vue, le fond de l'argumentation est fortement ancré dans l'ordre 'industriel', qui sert de base arrière à deux critiques vigoureuses ayant pour cible l'ordre 'inspiré', avec sa tendance à idéaliser, voire sacraliser la nature, et l'ordre 'marchand'. Cet ancrage, non exclusif, dans l'ordre 'industriel'⁸ est attesté par un certain nombre de traits : le rôle pivot donné au concept de planification ; le refus de donner un rôle prééminent au calcul économique cantonné à l'arbitrage entre options techniques pour un objectif défini par le planificateur ; l'attirance pour un raisonnement direct sur les valeurs d'usage et les besoins, sans passer par la médiation des valeurs d'échange ; l'absence de référence au rôle du marché comme principe central de régulation économique et social, les seules allusions le concernant touchant aux moyens de le contenir ; le fort intérêt donné à la description de techniques réputées alternatives, vues comme les véritables variables du jeu de l'harmonisation.

Il y a ensuite l'analyse des processus de dégradation des ressources et des écosystèmes (érosion, pollutions). Ils sont largement imputés à une très inégale répartition de l'accès aux ressources et à la richesse. La lutte pour la survie des plus misérables les conduit à surutiliser les maigres ressources auxquelles ils ont accès. Pendant ce temps, les riches drainent la grande

8.- Rappelons que cet ordre se manifeste par une vision du monde qu'on trouve sous la forme la plus développée dans le monde des entreprises industrielles : primat à la coordination hiérarchique et à la référence à des besoins, approche technologique des problèmes, souci de mettre au travail productif hommes et ressources naturelles, etc.

majorité des ressources et les gaspillent par un mélange de surconsommation et de sous-utilisation. Ainsi un lien est-il établi entre la dégradation de l'environnement et les inégalités sociales, tandis que ces dernières sont attribuées aux structures féodales archaïques persistantes ou au déploiement du capitalisme contemporain.

L'impact environnemental de cette mauvaise répartition est perceptible aux différentes échelles, y compris à l'échelle internationale, avec une géographie industrielle contraire à une utilisation rationnelle de toutes les ressources. Lutte contre le gaspillage et recherche d'un ordre international nouveau vont de pair pour éviter à la fois un désastre écologique et un affrontement Nord-Sud.

Cependant, au delà des atteintes locales à la qualité de l'environnement, « *l'échelle de l'intervention humaine dans la nature a atteint aujourd'hui des proportions suffisamment dangereuses pour que la prudence écologique devienne la règle* » (Sachs, 1980, p. 29). Il est ainsi fait droit, en passant, à l'idée de reconnaître des limites quantitatives à l'intervention humaine dans les processus naturels et, par là, à la croissance des flux physiques d'énergie et de matières mis en mouvement à l'échelle planétaire par le processus économique. C'est en cela que la croissance économique peut être touchée par la question environnementale, non dans son principe (accroissement de la valeur du flux de richesses produites pendant une période), mais dans son contenu matériel, appelant ainsi une extension de la part prise par les services sur les biens. Bien que, de façon très moderne, le principe de prudence soit invoqué pour tirer les conséquences des incertitudes sur le niveau auquel ces limites externes seraient atteintes, cette analyse ne s'oppose pas fondamentalement à la ligne d'argumentation systématisée par Herman Daly dans de nombreux écrits sur la recherche d'une échelle macroéconomique optimale pour l'économie mondiale, débouchant sur la perspective d'une économie matériellement stationnaire. Il y a cependant un désaccord tactique important sur le calendrier. Pour les tenants de l'écodéveloppement, ce n'est qu'au terme d'une période de transition assurant la réduction des inégalités internationales de développement que la question d'une limitation matérielle de la croissance mondiale pourrait être envisagée.

Les ressorts de l'harmonisation

L'harmonisation recherchée est attendue d'une action contextuelle ambitieuse sur les variables de demande comme sur celles de l'offre. Deux ressorts principaux doivent en assurer la mise en oeuvre : la planification et la participation.

Si la société civile⁹ est la véritable héroïne de l'écodéveloppement, le personnage du planificateur en est certainement le pivot¹⁰. C'est à lui qu'incombe d'intégrer la dimension de l'environnement avec les autres objectifs du développement, de discerner et mettre en oeuvre les multiples complémentarités entre des actions devant s'engager comme les parties d'un

9.- Dans la pensée de l'écodéveloppement, le concept de société civile désigne les organisations qui ne relèvent pas de l'Etat et qui ne sont pas liées au marché et aux milieux d'affaires. Ce concept est donc différent de l'acception courante qui repose seulement sur une partition bipolaire entre l'Etat et la société des particuliers et des associations volontaires de toutes sortes.

10.- Outre la référence fréquente au planificateur dans de nombreux textes, certains lui sont explicitement dédiés (Sachs, 1972, 1974b ; Godard et Sachs, 1975).

système technique intégré, de faire preuve d'imagination au point d'ambitionner d'influer directement sur la conception de nouveaux systèmes techniques. Le principe d'intégration et de stimulation qui est attendu, dans la pensée néoclassique, du fonctionnement corrigé de mécanismes de marché est ici attendu du planificateur.

Certes, la planification dont il s'agit avec l'écodéveloppement se veut très différente de la planification socialiste et l'est aussi, somme toute, de la planification indicative à la française :

1. L'écodéveloppement a pour ressort un réaménagement des rapports entre Etat, marché et société civile au profit de cette dernière : il ne suggère donc pas un abandon du marché, ni un renforcement du rôle du seul Etat. Dans ce rapport à la société civile, le planificateur apparaît davantage comme un animateur, un fédérateur, un négociateur, un innovateur, qu'un décideur s'appuyant sur les modèles des experts et sur les résultats de leurs calculs économiques. D'ailleurs, on y évoque davantage la figure du planificateur que l'on n'y décrit un système et des procédures de planification.
2. L'échelle principale où le planificateur doit exercer ses talents est l'échelle locale et régionale, proche des projets et programmes. L'échelle macroéconomique n'est pas vraiment considérée au stade opératoire¹¹. L'écodéveloppement résulte davantage de l'application d'une pensée globale, historique et technologique aux niveaux des projets et programmes de développement que d'une analyse économique, vite évacuée comme réductionniste.
3. Cette planification est participative. L'idée de participation est évidemment liée au postulat de la *self-reliance*, mais également à des aspects d'économie de l'information. C'est parce qu'il doit être attentif à la diversité des situations que l'écodéveloppeur se doit de recueillir une information riche et singulière et qu'il doit miser sur la plus large participation des populations locales ; à défaut, il serait dans l'impossibilité de bien identifier les problèmes et les besoins de ces populations, mais aussi les potentialités du milieu naturel local (Sachs, 1980, p. 32). Comme mécanisme économique, la participation a ici la même fonction que les instruments économiques des politiques d'environnement (taxes, permis négociables) dans l'approche économique contemporaine, celle de conduire à la révélation de l'information détenue par les acteurs décentralisés. Mais il y a une différence de taille : alors que l'approche économique des instruments de politique recherche le moyen de faire bénéficier la collectivité de l'information privée sur les coûts et les opportunités qui se présentent à eux en évitant de demander que cette information soit directement transmise à une agence centrale, l'approche de l'écodéveloppement mise de façon traditionnelle sur la transmission de cette information décentralisée au planificateur sans considérer la question des coûts de transaction et des biais stratégiques.

11.- L'approche de l'écodéveloppement se nourrit certes d'une analyse globale des styles de développement et des schémas de croissance perverse qui sous-tendent le « mal-développement », avec en particulier la mise en évidence du caractère non soutenable de modèles de croissance dans lesquels le surplus est accaparé par une élite parasite sans effet de levier industriel. Cependant, elle ne développe pas une analyse macroéconomique originale ni ne propose de politiques macro-économiques particulières. Son discours se déploie à d'autres niveaux, proches de la conception technique de l'action dans différents secteurs de besoins.

4. COMPARAISONS ET INTERPRETATIONS

Similitudes et différences

La relecture comparative de l'écodéveloppement et de la théorie néoclassique de l'environnement à partir des catégories de la théorie de la justification permet de mieux situer ces deux courants l'un par rapport à l'autre. Elle dévoile d'abord une convergence assez remarquable sur un point central du diagnostic : contrairement aux termes du débat courant, la croissance économique n'est pas vue, en tant que telle, comme antagoniste de la protection de l'environnement. La croissance apparaît seulement comme un facteur d'amplification de déséquilibres structurels qui sont la véritable source des antagonismes.

D'autres proximités touchent à la manière de qualifier les problèmes : le statut de l'environnement est celui, classique, d'un ensemble de biens devant répondre aux besoins et désirs des populations ; la décentralisation de la prise de décision et les problèmes d'information que pose la coordination des choix pour le développement ressortent nettement ; la technologie est abordée comme un puissant facteur de changement économique et de dénouement des tensions ; enfin les visées respectives, en termes 'd'internalisation', du côté néo-classique' ou 'd'harmonisation' du côté de l'écodéveloppement, sont assez semblables en ce qu'elles refusent de faire de l'environnement un domaine sectoriel séparé de l'action publique. Les enjeux principaux sont ailleurs, dans la prise en charge généralisée de la question environnementale par les décisions engageant la production ou les infrastructures, ou dans la transformation des conditions d'accès aux ressources et de répartition du revenu.

Sur ce fond, des différences notables surgissent. Elles sont plus marquées s'agissant des solutions. Elles portent d'abord sur la nature des déséquilibres structurels à incriminer. Avec l'analyse néoclassique, ce sont les effets externes au marché qui portent atteinte à la régulation optimale apportée par ce dernier. Pour la pensée de l'écodéveloppement, les principaux déséquilibres tiennent aux inégalités sociales et internationales et au mimétisme des styles de vie et des choix technologiques dont le marché se fait le vecteur. Rompre avec le mimétisme, contenir le marché par une planification participative sont les voies proposées par l'écodéveloppement, là où l'approche néoclassique attend des instruments économiques des politiques publiques que le marché gère au mieux la contrainte de rareté environnementale. Là où la pensée néoclassique fait de la souveraineté du consommateur un fondement essentiel des choix publics, l'écodéveloppement considère la demande sociale comme une variable du jeu de l'harmonisation : des politiques d'éducation appropriées ont pour objet de provoquer les changements requis dans les systèmes de valeurs des gens.

Des compromis différents

Les catégories de la théorie de la justification permettent de qualifier les registres sur lesquels fonctionnent respectivement la pensée néo-classique et l'approche de l'écodéveloppement. La première systématise une pensée de l'univers du marché et voit dans l'Etat un appendice fonctionnel destiné à en corriger les imperfections. Lorsqu'elle débouche sur des pratiques de calcul économique et sur une vision rationalisante de la prise de décision,

elle agence un compromis avec le référent 'industriel'. Cela rejaillit sur le concept de nature employée et sur l'exigence de mesure de la valeur de la nature qui sous-tend nombre de travaux récents.

La pensée de l'écodéveloppement repose pour sa part sur un compromis entre les référents 'civique' et 'industriel' : la participation et le planificateur d'un côté, la technologie et le raisonnement direct sur les besoins et les valeurs d'usage de l'autre côté, le tout allant de pair avec une dénonciation forte du marché lorsque ce dernier devient le régulateur principal des sociétés et des rapports entre les Etats. La nature de ce compromis doit être considérée avec attention. Il pèse en effet sur la manière d'aborder la technologie : le souci prioritaire manifesté pour l'adaptation aux conditions particulières des lieux, naturelles et sociales, auquel il est conféré une valeur axiomatique, contre le transfert de techniques standard, implique de miser sur des approches prototypes et sur mesure, coûteuses en investissement initial de recherche appliquée. Il conduit aussi à la création d'actifs spécifiques sans donner la possibilité de rentabiliser cet investissement de création technologique par des séries longues et la standardisation. La philosophie technologique de l'écodéveloppement bute ici sur l'absence de prise en compte des conditions de circulation et valorisation marchande des technologies. Sur ce terrain technologique, la doctrine de l'écodéveloppement apparaît également en porte-à-faux vis à vis du mouvement de coordination internationale des standards techniques qui s'est considérablement développé dans la période récente, en particulier autour des performances environnementales¹². Il y a là des limites importantes pour le développement technologique et industriel lui-même. C'est pourquoi on est en droit de penser que l'écodéveloppement véhicule une conception technologique et civique de la société plus qu'il n'est le déploiement d'une véritable stratégie de développement industriel.

Compromis 'civique'/'industriel' contre compromis 'marchand'/'industriel', tel est le principal clivage qui ressort de la comparaison. Lequel est le plus approprié et le mieux à même de dénouer les antagonismes multiples qu'abritent les processus de développement à l'échelle internationale ? L'écodéveloppement pourrait répondre à un contexte dans lequel l'intervention économique des organisations internationales serait renforcée si, dans le même temps, leur comportement obéissait davantage à des considérations éthiques et civiques et si l'emprise de la régulation des marchés se desserrait au profit de rapports économiques structurés par des rapports d'association ou des relations de coopération. Tout cela supposerait qu'une part croissante et significative des ressources consacrées à l'investissement, d'origine publique ou privée, soit soumise à des procédures publiques d'instruction, de délibération et de planification. De manière plus immédiate, l'écodéveloppement peut constituer le vecteur doctrinal de dispositifs d'animation du développement local et régional à l'interface des instances publiques et des milieux associatifs.

En revanche, l'approche néoclassique est davantage congruente à un monde dans lequel le marché représente, aux yeux de tous les acteurs, la figure centrale de la coordination économique et où, concrètement, les grandes groupes industriels et les milieux financiers privés sont les acteurs leaders du développement international. Depuis que les premiers travaux sur l'écodéveloppement ont commencé en 1973, c'est ce mouvement là qui a pris l'essor que

12.- Voir le développement des procédures d'audit et de certification de la qualité de la gestion environnementale ou les normes ISO 14000.

chacun sait. Y a-t-il meilleur symbole du changement de monde intellectuel qui s'est opéré en vingt-cinq ans que l'évolution des causes auxquelles Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence de Stockholm en 1972, puis de Rio de Janeiro en 1992, a consacré son énergie ? L'inventeur du terme 'écodéveloppement' promeut aujourd'hui l'instauration de mécanismes d'échange de permis d'émissions négociables dans le contexte de la Convention sur le climat, y voyant à la fois le moyen de réduire les coûts de la prévention, d'associer les pays en développement et de mobiliser massivement le capital privé dans un monde où les ressources publiques disponibles se contractent comme une peau de chagrin (Strong, 1997).

CONCLUSION

La pensée de l'écodéveloppement peut incontestablement se prévaloir aujourd'hui d'être l'un des précurseurs de la problématique du développement durable (Sachs, 1993). La pensée néoclassique également, qui a pu montrer comment la notion même de soutenabilité était inscrite dans sa compréhension la plus profonde du concept de revenu, appelant seulement une extension de sa théorie du capital au 'capital naturel' (Solow, 1993). En mettant de côté l'évidente disproportion du nombre des travaux et la disparité dans l'influence intellectuelle, la confrontation de ces pensées rivales nous a permis de mettre à jour la nature des 'compromis' qu'elles agencent au sein du mouvement plus large de recherche d'un développement durable. Par leurs prétentions également légitimes à en formuler les exigences, ces pensées rivales révèlent combien l'idée de développement durable ne peut vivre que dans le rapport qui s'établit entre l'unicité d'une référence à la fois commune et énigmatique, et la multiplicité des interprétations et traductions qui, par leur confrontation, frayeront la voie à la création de nouveaux 'compromis'.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BECKERMAN, W. (1974), *In Defence of Growth*, Jonathan Cape, London.
- BOLTANSKI, L. et THEVENOT, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, (Coll. NRF -Essais).
- DALY, H.E. (1991), « Elements of environmental macroeconomics », in Costanza, R. (ed.), *Ecological Economics. The Science and Management of Sustainability*, Columbia University Press, New-York, p. 32-46.
- GODARD, O. (1984), « Autonomie socio-économique et externalisation de l'environnement : la théorie néo-classique mise en perspective », *Economie appliquée*, Vol. 37, (2), p. 315-345.
- GODARD, O. (1990), « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, Vol. 41, (2), mars, p. 215-241.

- GODARD, O. (1992), « Des marchés internationaux de droits à polluer pour le problème de l'effet de serre : de la recherche de l'efficacité aux enjeux de légitimité », *Politiques et management public*, Vol. 10, (2), juin, p. 101-131.
- GODARD, O. (1993), « Le développement durable », in Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, Ed. La Découverte et la Documentation Française, Paris, p. 132-143.
- GODARD, O. et SACHS, I. (1975), « Chapitre V. L'environnement et la planification », in *Environnement et qualité de la vie*, Guy le Prat Editeur, Paris, (coll. Bibliothèque de l'environnement), p. 207-247.
- PEARCE, D.W. (1988), « Optimal Prices for Sustainable Development », in Collard, D., Pearce, D. and Ulph, D. (eds), *Economics, Growth and Sustainable Environments*, MacMillan Press, London, p. 57-66.
- SACHS, I. (1972), « Environmental Quality Management and Development Planning : Some Suggestions for Action », in *Development and Environment*, Mouton, The Hague and Paris, (Coll. Environment and social sciences 1), p. 123-139.
- SACHS, I. (1974a), « Environnement et styles de développement », *Annales - Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 29, (3), mai-juin, p. 553-570.
- SACHS, I. (1974b), « Environnement et planification. Quelques pistes de recherche et d'action », *Information sur les sciences sociales*, Vol. 13, (6), décembre, p. 17-29.
- SACHS, I. (1980), *Stratégies de l'écodéveloppement*, Ed. Economie et Humanisme et Ed. Ouvrières, Paris.
- SACHS, I. (1993), *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^e siècle*, Ed. Syros, Paris, (Coll. Alternatives économiques).
- SOLOW, R. (1993), « An almost practical step toward sustainability », *Resources Policy*, Vol. 19, (3), September, p. 162-172.
- STRONG, M. (1997), « Earth Council's Support for the Policy Forum on Greenhouse Gas Emissions Trading », *Global Greenhouse Emissions Trader*, (1), April, UNCTAD, pp. 1-2.
- THOMAS, V. et BELT, T. (1997), « Croissance et environnement : alliés ou ennemis ? », *Finances & Développement*, Juin, p. 20-22.